



Téléphone 01 69 51 71 00  
Télécopie 01 60 16 62 18

Direction Générale  
des Services

Commune de Villiers - sur - Orge

Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le 05/04/2022

ID : 091-219106853-20220404-2022\_AG002-AI

## ARRÊTE N° 2022-AG002

### PORTANT SUR LA DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DANS LE CADRE DES COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS, A MADAME CORINNE BOUETARD, ADJOINTE AU MAIRE

**Le Maire de Villiers-sur-Orge,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

**VU** le code général des impôts et notamment l'article 1650, relatif à l'institution et la constitution d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

**CONSIDERANT** que le Maire ne pourra assurer la Commission Communale des Impôts Directs, pour l'année 2022,

#### ARRETE

**Article 1 :** Madame Corinne BOUETARD, Adjointe au Maire en charge de la communication et de l'évènementiel, est déléguée pour remplir les fonctions de président lors de la Commission Communale des Impôts Directs, au titre de l'année 2022.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et notifié à l'intéressé.

Fait à Villiers-Sur-Orge, le 04 avril 2022.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

L'intéressée

Corinne BOUETARD



Gilles FRAYSSE

HÔTEL DE VILLE

6 RUE JEAN JAURES - 91700 VILLIERS-SUR-ORGE - TEL. : 01 69 51 71 00 - [WWW.VILLIERS-SUR-ORGE.FR](http://WWW.VILLIERS-SUR-ORGE.FR)